



L'ACTUALITÉ

FORMATIONS À LA PRÉVENTION : LES RÉSULTATS DE L'OBSERVATOIRE SONT PARUS

Cette quatrième année d'observation se caractérise par une forte progression de la formation continue et le passage de la technique comme premier domaine de formation, devant la prévention.



De ces différents constats, il ressort qu'il faut poursuivre la promotion des formations relatives aux contraintes physiques, intégrer la prévention comme une compétence métier, adapter l'enseignement de la prévention aux besoins et contraintes des entreprises artisanales du BTP et intégrer la prévention à toutes les étapes d'acquisition de compétences (formation initiale, création et reprise d'entreprise...).

14%

C'est la progression des formations à la prévention dans l'artisanat du BTP depuis un an.

La CAPEB, la CNATP, IRIS-ST et l'OPPBTP viennent de publier les résultats de la 4^e saison de l'Observatoire des formations à la prévention des entreprises artisanales du BTP.

Ces résultats portent sur l'année 2014 et les progressions sont mesurées par rapport à l'année 2013. Premier enseignement : les formations à la prévention représentent 30 % des formations suivies par les entreprises artisanales du BTP et progressent significativement (+14 %).

En dépit de cette belle croissance, ces formations ne se positionnent qu'en seconde position après les formations techniques qui constituent 62 % des formations suivies et progressent de +144 % en nombre de stagiaires.

Il apparaît clairement que les chefs d'entreprises artisanales du BTP suivent essentiellement des formations techniques (91 %) alors que leurs salariés vont autant dans ces formations que dans celles dédiées à la prévention. Dans ce domaine, les thèmes les plus suivis portent sur la conduite d'engins, le travail en hauteur, l'habilitation électrique et le secourisme.

Ce sont les formations techniques qui attirent les chefs d'entreprises artisanales du BTP en formation (91 %) alors que les salariés sont partagés entre la technique (44 %) et la prévention (46 %).

L'observatoire note également une très forte progression des formations relatives à l'amiante (+ 37%). Il faut y voir très certainement les conséquences d'un renforcement de la réglementation qui a élargi l'obligation de formation. Les formations au risque routier sont, en revanche, en baisse. S'agissant des métiers, ce

sont les couvreurs et plombiers chauffagistes qui suivent la plus les formations à la prévention. Un constat qui s'explique notamment par des besoins intrinsèques à ces professions (l'utilisation d'échafaudages par exemple).

Les plâtriers et les serruriers métalliers sont ceux qui affichent les plus fortes progressions en termes de fréquentation des stages (respectivement (+39% et +30%).

Sur le plan géographique, toutes les entreprises n'ont pas le même comportement vis-à-vis de la formation. Ainsi, si les Pays de la Loire et le Grand Est sont très dynamiques, l'Île-de-France et PACA le sont beaucoup moins.

Enfin, les plus impliqués dans la prévention sont les jeunes artisans (21/40 ans).

ÉCONOMIE

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : TOUJOURS PLUS D'ENTREPRISES QUALIFIÉES

12 200 nouvelles entreprises ont acquis une qualification RGE en 2016, ce qui porte à environ 75 000 le nombre d'entreprises titulaires de ce label. Qualibat, au-delà de ces chiffres, a rappelé le sérieux de la démarche de qualification, précisant que 20 % des demandes ont été refusées en 2016. Il faut savoir également que seulement 3 % des chantiers audités révèlent des éléments de non-conformité.

Notons que trois améliorations devraient être apportées au dispositif de qualification Qualibat durant l'année 2017 :

- un nouvel outil informatique qui permettra aux entreprises de gérer elles-mêmes directement leurs dossiers de demandes de

qualification et d'avoir un regard sur leur suivi annuel.

- la simplification de la gestion des qualifications pour les entreprises qui en ont plusieurs, un chantier qui nous tient particulièrement à cœur. Dans un premier temps, il est prévu que les dates d'échéance seront harmonisées et que les démarches puissent être faites une seule fois à la même date pour toutes les qualifications.
- enfin, Qualibat veut réviser sa nomenclature, là encore pour la simplifier, en réduisant le nombre de qualifications à 300 quand il y en a 450 aujourd'hui. À suivre donc !

→ L'ACCÈS DES ENTREPRISES AU CRÉDIT BANCAIRE SE RÉDUIT

La Banque de France constate, dans sa dernière enquête trimestrielle, que l'accès au crédit n'est pas aussi simple qu'il ne le semble pour toutes les entreprises.

En l'occurrence, alors que les encours de prêts aux PME affichent une hausse de 2,8 % sur un an, la réalité est toute autre pour les petites entreprises de moins de 10 salariés. Celles-ci ne sont que 82 % à obtenir un crédit

d'investissement, soit moins nombreuses qu'un an auparavant (85 %) et surtout bien moins nombreuses que les PME qui l'obtiennent à 94 %.

Qui plus est, les TPE éprouvent davantage de difficultés à obtenir des crédits de trésorerie : seulement 66 % des demandes sont satisfaites (contre 70 % au dernier trimestre 2016) alors que 82 % des PME obtiennent satisfaction.

→ FISCALITÉ DES MÉNAGES : MIEUX VAUT ÊTRE IRLANDAIS QUE FRANÇAIS !

Tous prélèvements cumulés, impôt sur le revenu, CSG, cotisations sociales, etc., l'OCDE constate que la France est le pays européen le moins avantageux pour les familles. Les ménages français sont ainsi taxés à 40 % quand les Danois le sont à 20,8 % (34 % pour les Allemands et 38,6 % pour les Italiens). Mais les mieux lotis sont sans conteste les Irlandais (8,3 %). Et la France détient le record mondial ! Même les États-Unis font mieux avec un taux effectif d'imposition sur les salaires de 20,8 %. Les célibataires sont néanmoins moins taxés dans l'hexagone (48,1 %) qu'en Belgique (54 %) ou en Allemagne (49,4 %). Reste évidemment à mettre en regard du niveau de cotisations le niveau des prestations offertes qui diffèrent énormément d'un pays à l'autre.

26,6 %

C'EST LE TAUX D'IMPOSITION MOYEN SUR LES SALAIRES DANS L'OCDE (40 % EN FRANCE)

MÉTIERS

→ LINKY : LA TRÈS BONNE AFFAIRE

La pose à grande échelle des nouveaux compteurs Linky pourrait bien être une affaire très juteuse pour Enedis qui est en charge de son déploiement. À raison de 18 500 compteurs posés chaque jour, ce sont déjà 3,47 millions d'appareils qui sont installés. Le rythme devrait s'accélérer à 20 000 puis 35 000 compteurs par jour d'ici la fin de l'année pour couvrir le plus rapidement possible les 35 millions de ménages d'ici à 2021. Il faut dire que l'opérateur a tout intérêt à respecter les délais impartis car s'il parvient à tenir ce calendrier, il percevra une prime de 3 points sur sa rémunération des capitaux investis (7,25 %). L'objectif immédiat est la pose de 20 % des compteurs avant la fin de l'année.

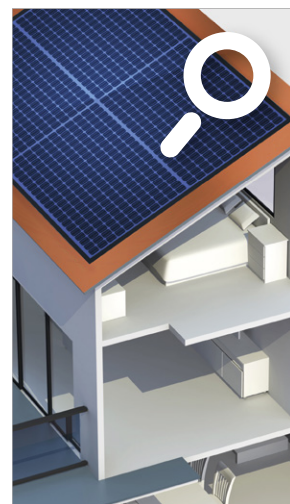
Rappelons que ce sont les futures économies attendues de ces compteurs intelligents qui doivent financer le coût du déploiement.

De son côté, l'installation à grande échelle du compteur gaz de nouvelle génération vient tout juste de commencer. 700 000 compteurs doivent être posés d'ici la fin de l'année. 140 000 l'ont déjà été dans 4 zones géographiques pilotes.

→ PHOTOVOLTAÏQUE : MISE EN OBSERVATION DE CERTAINS PROCÉDÉS

La Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P), dépendante de l'Agence Qualité Construction (AQC), a décidé une mise en observation différée (au plus tard en janvier 2018) des systèmes photovoltaïques intégrés en toiture. Cette décision fait suite à un nombre important de sinistres constatés au niveau national, dus tant à des défauts d'étanchéité de la toiture, résultant de l'intégration au bâti du procédé photovoltaïque, qu'à un dysfonctionnement électrique pouvant entraîner des incendies lorsque se produit un arc électrique à proximité de matériaux combustibles (isolant, écran de sous toiture...).

En savoir plus sur **ARTUR**





FORMATION

→ MIXITÉ DES MÉTIERS : ENCORE UN EFFORT DISENT LES INSPECTIONS GÉNÉRALES

Loin du compte !

L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'inspection générale de l'administration, de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR) viennent de rendre leur rapport suite à la mission d'évaluation qui leur avait été confiée concernant les politiques publiques en faveur de la mixité des métiers. Leur bilan est très mitigé. Les deux inspections constatent que si les hommes et les femmes sont en nombre quasi équivalents au sein de la population active, la mixité n'est pas au rendez-vous. Ainsi, par exemple, la part des femmes en formation dans le génie civil est de 9 % quand elle atteint 74 % dans les formations liées aux services à la personne. Les inspecteurs constatent que si l'objectif de promotion de la mixité est constamment affirmé, il ne se traduit pas dans les faits.

Les actes ne suivent pas les paroles

Les actions menées par des acteurs publics ou privés ne portent pas leurs fruits, souvent par manque de moyens. Ces contraintes génèrent des actions ponctuelles alors que ce sont des actions répétées qui seraient de nature à faire changer les mentalités. C'est pourquoi les deux inspections préconisent de changer de méthode, en mettant un terme au saupoudrage et en incitant à des démarches beaucoup plus systématiques et volontaristes. Dans ce cadre, elles recommandent d'intégrer la mixité dans le cahier des charges des Conseillers en évolution professionnelle pour les inciter à proposer des actions de découverte des métiers non mixtes porteurs d'emplois. Dans le même esprit, les deux inspections générales considèrent que la lutte contre les stéréotypes de sexe devrait être intégrée aux contrats d'objectifs et de moyens que les OPCA signent avec la DGEFP. Elles recommandent également que la mixité soit intégrée dans les certifications et labels qualité qui font l'objet d'une demande d'inscription sur la liste publique et que cette intégration soit vérifiée par le CNEFOP.

Bref, il y a encore beaucoup à faire !

GOUVERNEMENT

→ LES POUVOIRS PUBLICS DÉCLARENT LA CLAUSE MOLIÈRE ILLÉGALE

Chacun se souvient des remous provoqués par la décision de certaines régions d'imposer l'usage de la langue française sur les chantiers (ou le recours à un traducteur), partant du principe que pour bien fonctionner entre eux et être en capacité de respecter les consignes de sécurité notamment, les acteurs d'un chantier devaient se comprendre. Les Pouvoirs publics viennent d'en décider autrement. Une instruction interministérielle datée du 27 avril et signée par quatre ministres (Myriam El Khomri - Travail, Michel Sapin - Économie, Mathias Fekl - Intérieur et Jean-Michel Baylet - Aménagement du territoire) précise aux Préfets que la clause Molière est illégale et qu'ils doivent attaquer les délibérations des collectivités locales qui voudraient l'appliquer. Les Ministères considèrent que cette clause n'a

pas de justification en termes de sécurité (au motif que des garanties sont déjà apportées aux travailleurs par le droit européen et national), ni en termes de lutte contre le travail illégal (qui fait déjà l'objet de mesures dans le Code du travail). L'instruction ministérielle rappelle que les maîtres d'ouvrage doivent afficher sur le lieu de travail la réglementation en vigueur, traduite dans l'une des langues officielles parlées dans chacun des États d'appartenance des salariés détachés. Elle en conclut qu'imposer la maîtrise du français est discriminatoire et porte atteinte au principe d'égal accès à la commande publique. La CAPEB prend acte de cette décision tout en observant qu'elle constitue un nouveau recul dans la lutte contre les abus au travail détaché, lutte déjà bien mise à mal la semaine dernière par la

décision de la Cour de Justice européenne qui interdit aux Autorités françaises de suspendre unilatéralement les certificats de détachement en cas de fraude.

Rappelons que la CAPEB demande entre autres que les maîtres d'ouvrage aient l'obligation de s'assurer d'une langue de travail commune (tout comme dans le transport maritime) pour garantir la sécurité des travailleurs mais également pour garantir la qualité des ouvrages. Il ne s'agit donc pas pour la CAPEB d'imposer un moyen (l'usage obligatoire du français) mais d'imposer un résultat (se comprendre pour pouvoir travailler ensemble).

Le problème du travail détaché reste encore à résoudre pour assurer sur le terrain des conditions de concurrence loyale !

COMMUNICATION

→ CONCOURS « CONJUGUEZ LES MÉTIERS DU BÂTIMENT AU FÉMININ » : LES RÉSULTATS

Le jury de la 11^e édition du concours « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin » s'est réuni le 2 mai. Le vainqueur est cette année le Collège du Champ-de-la-Porte à Cercy-la-Tour (Nièvre) pour son projet : « Avec ou sans moustache, le bâtiment c'est dément ».

Les élèves de cette classe se voient ainsi récompensés par un week-end dans un village BTP Vacances géré par PRO BTP.

Le deuxième prix (une journée dans un parc d'attractions local ou une journée sportive) a été attribué aux élèves du Collège Henri Dunant à Merville (Nord) pour leur projet « Bâtigirl ».

Enfin, les élèves du Lycée Alfred Sauvy à Villelongue-dels-Monts (Pyrénées Orientales) arrivent en troisième position et gagneront une caméra étanche.

Bravo à tous ces jeunes qui se sont investis cette année dans ce concours avec des projets amusants et originaux !

Les jeunes de Cercy-la-Tour recevront leur premier prix le 2 juin à la Confédération, en présence des élus de la CAPEB Nièvre, des élus nationaux qui suivent ce concours et des partenaires du concours (le Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, PRO BTP et Garance).

À cette occasion, le Président confédéral Patrick Liébus lancera la 12^e édition du concours. Les élèves auront jusqu'au 6 avril 2018 pour concevoir et présenter leur projet. À vos marques !



SOCIAL

→ CARTE BTP : ATTENTION ESCROQUERIES !

Et oui, on s'y attendait et ça n'a pas tardé !

Quand la carte d'identification professionnelle a été mise au point, la CAPEB avait donné son accord à condition que cette carte soit universelle et infalsifiable. Les autres acteurs de la construction impliqués dans la mise au point de cette carte (FFB, UCF, Ministère) lui ont garanti que ce serait le cas. Or, il semblerait que des escrocs se fassent passer pour des représentants de PROBTP pour vendre aux entreprises des cartes et, qui plus est, à un

coût bien supérieur à celui officiellement fixé de 10,80 €. La Confédération déplore cette situation. Elle invite l'ensemble des CAPEB départementales à rassurer les entreprises et à leur rappeler que seule l'UCF est habilitée à gérer ces cartes et que cette gestion se fait d'ailleurs à partir du site dédié www.cartetbtp.fr. Toutes les entreprises du BTP ne doivent pas hésiter à s'informer auprès des CAPEB départementales pour éviter de tomber dans ces pièges malveillants.

RÉSEAU

→ ÉLECTIONS AU BUREAU CONFÉDÉRAL

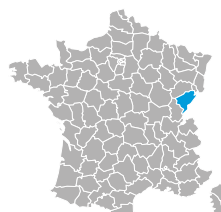
Le Conseil d'administration confédéral du jeudi 11 mai 2017 a procédé à l'élection des membres renouvelables au sein du Bureau confédéral. En l'occurrence, les trois postes renouvelables en 2017 étaient celui de Président, celui de Secrétaire et celui de Trésorier adjoint. Ces postes étaient jusqu'alors occupés respectivement par Patrick Liébus, Jean-Jacques Châtelain et Jean-Christophe Repon.

À l'issue de ces élections, le Bureau est composé des membres suivants :

- Président : Patrick Liébus
- 1^{er} vice-président : Albert Quénet
- Vice-présidente en charge des questions économiques : Sabine Basili
- Vice-président en charge du Réseau : Dominique Métayer
- Trésorier : Jean-Marc Desmedt
- Trésorier adjoint : Jean-Christophe Repon
- Secrétaire : Jean-Jacques Châtelain
- Secrétaire adjoint : Gabriel Desgrouas

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE DOUBS

Le Conseil d'administration de la CAPEB du Doubs a procédé à l'élection de son nouveau bureau. À cette occasion, Rémy Baverel, Peintre à La Longeville, a été élu à la présidence de la CAPEB départementale.



ARTISANAT

→ REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE : UN POSSIBLE RECOURS DE L'U2P

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil National de l'U2P a étudié les résultats de la représentativité patronale présentés par la Direction Générale du Travail. L'U2P a dénoncé la modification apportée à la loi du 5 mars 2014 pour donner un avantage au Medef, modification sans laquelle l'U2P serait la première organisation patronale non seulement en nombre d'entreprises mais également en nombre de sièges au sein des organismes paritaires. Le Conseil National a par ailleurs dénoncé le fait qu'au moins 40 000

de ses entreprises adhérentes n'aient pas été comptabilisées par les services de la DGT pour des raisons incompréhensibles. Il s'est également interrogé sur la cohérence des chiffres retenus par la DGT pour les deux autres organisations concernant le nombre de leurs salariés. De toute évidence, il y a eu une double comptabilisation aux niveaux national et territorial, d'un certain nombre d'entreprises et de leurs salariés. C'est pourquoi l'U2P se réserve le droit d'engager prochainement tous les recours appropriés.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE AU MENU DU CSCEE

Le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique s'est réuni en plénière mardi. À l'ordre du jour figuraient deux projets d'arrêté visant à modifier la réglementation précédente (arrêté du 25 juin 1980) sur le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

LES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS CONFÉDÉRAUX

ont été accueillis la veille du Conseil d'administration comme c'est l'usage depuis plusieurs années maintenant. Au-delà de son aspect convivial, cet accueil spécifique vise notamment à apporter des précisions aux nouveaux venus, notamment en ce qui concerne le rôle et les missions des membres du Conseil d'administration confédéral.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL S'EST RÉUNI

jeudi et vendredi. Il a procédé aux élections au Bureau confédéral et à la Commission d'arbitrage. Il est naturellement revenu sur les débats et décisions de l'assemblée générale de Strasbourg et a évoqué les conséquences de la toute récente mesure de la représentativité patronale. Le vendredi, le Conseil devait également aborder plusieurs dossiers d'actualité en complément des questions internes au Réseau de la CAPEB. Nous reviendrons sur tous ces points la semaine prochaine.

LE PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL DEVAIT CONCLURE SA SEMAINE

dans le Pas-de-Calais où la CAPEB départementale tenait son assemblée générale ce samedi.